
Révision du SCoT

Conseil communautaire – Février 2019

Débat sur les orientations générales du PADD

Ambilly | Annemasse | Bonne | Cranves-Sales | Étrembières | Gaillard | Juvigny | Lucinges | Machilly | Saint-Cergues | Vétraz-Monthoux | Ville-La-Grand



1. Préambule

Les étapes de la révision du SCoT

2017

OBSERVER le territoire

LE DIAGNOSTIC ET L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- Une actualisation de l'**état des lieux** de l'agglomération à travers l'analyse de l'ensemble de ses composantes ;
- Un **diagnostic approfondi** sur les **sites à enjeux** dans le cadre des **LDR**.

2018

CHOISIR un cap

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

- Le **cadre de référence environnemental** ;
- Une **réflexion prospective** à l'appui de **scénarios démographie, emploi et mobilité** ;
- Les **orientations générales** du projet politique souhaité à horizon **2032** ;
- Les **scénarios d'aménagement** retenus sur les **sites à enjeux** (études LDR).

2019

DEFINIR les règles du jeu

LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)

- Des **prescriptions et recommandations territorialisées** ;
- L'outil de **mise en œuvre** du **projet politique** dans le temps et dans l'espace ;
- Un Document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC).



Une **évaluation environnementale** du SCoT qui **alimente les choix d'aménagement**

Le PADD ou l'expression politique du projet communautaire à horizon 2032

Dans le respect des **objectifs du développement durable**, le PADD définit les **orientations et objectifs** en matière :

- de **logement** ;
- de **transport** et des **déplacements** ;
- d'**implantation commerciale** ;
- d'équipements **structurants** ;
- de **développement économique, touristique et culturel** ;
- de développement des **communications électroniques** ;
- de **qualité paysagère** ;
- de protection et de mise en valeur des **espaces naturels, agricoles et forestiers** ;
- de préservation et de mise en valeur des **ressources naturelles** ;
- de lutte contre **l'étalement urbain** ;
- de préservation et de remise en bon état des **continuités écologiques**.

En matière de déplacements, ces objectifs intègrent **une approche qualitative** prenant en compte **les temps de déplacement**. »

Article L.141-4 du Code de l'urbanisme 4

Le PADD, un document co-élaboré

Mai 2018 - *Séminaire politique : co-construction de la philosophie générale du projet politique ;*

Juin – Octobre 2018 :

- *Comités stratégiques : approfondissement des orientations et objectifs du projet politique ;*
- *Concertation des acteurs locaux et grand public ;*

Novembre 2018 - *Présentation du projet de PADD en Conseil municipaux des 12 communes et analyse des contributions ;*

Février 2019 - *Débat sur les orientations générales du PADD.*

2. Présentation des orientations générales du PADD

Philosophie du PADD et principes d'action

La révision du SCoT intervient dans un **contexte nouveau** caractérisé par :

- > De nombreuses **mutations socio-économiques, urbaines et environnementales** ;
- > L'amorce de **plusieurs projets d'aménagement structurants** et le déploiement des **politiques publiques environnementales** d'envergure au niveau local ;
- > Le renforcement annoncé du **cadre de coopération et de gouvernance à l'échelle du Genevois français**.

Face à ces évolutions, le PADD traduit l'engagement des élus de « **faire mieux avant de faire plus** » :

- > Cette **posture proactive** se traduit par la volonté **d'être acteur du changement et de maîtriser davantage l'évolution du territoire**, notamment vis-à-vis de son intégration au Grand Genève, en se donnant les **moyens d'agir collectivement** ;
- > La réponse à cette ambition nécessite aujourd'hui un **changement de mode opératoire** en maîtrisant les dynamiques de développement du territoire, en portant l'accent sur la qualité de **l'image urbaine** de l'Agglomération et le **bien vivre ensemble**.

Philosophie du PADD et principes d'action

Il s'agit notamment de **conforter le socle de valeurs commun et d'approfondir les engagements de l'Agglomération vis-à-vis des objectifs du SCoT de 2007** :

- > Préserver durablement les espaces naturels et agricoles du territoire, à travers l'intégration d'une Trame Verte, Jaune et Bleue renforcée ;
- > Accepter une structuration urbaine du développement pour réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels ;
- > Développer une offre suffisante et diversifiée de logements afin de garantir la mixité sociale ;
- > Soutenir activement un développement économique diversifié et garant des équilibres entre activités ;
- > Soutenir le développement commercial dans les centralités urbaines de l'Agglomération.

Philosophie du PADD et principes d'action

La révision du SCoT doit également permettre **d'apporter de nouvelles réponses** en matière :

- > De gestion économe de l'espace au regard du niveau de développement et de sa répartition géographique au sein de l'Agglomération ;
- > De maîtrise du développement démographique et résidentiel de l'Agglomération afin d'accompagner l'arrivée de nouveaux ménages de manière plus qualitative, en cohérence avec les enjeux d'aménagement et de mixité sociale des 12 communes et en intégrant un phasage réaliste dans le temps des objectifs à l'horizon 2032 ;
- > D'intégration des objectifs en matière de « climat-air-énergie » dans les démarches de planification urbaine et les projets d'aménagement ;
- > D'accompagnement des grands projets d'infrastructures avec un enjeu renforcé de cohésion sociale du territoire ;
- > D'équilibre entre un développement urbain soumis à des contraintes et une qualité de vie à renforcer ;
- > D'encadrement du développement commercial, en s'appuyant notamment sur l'élaboration d'un Document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC)

Architecture générale du PADD

Un PADD qui s'articule autour de **3** axes, **9** orientations générales et **25** objectifs :

AXE 1 – PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR UN CADRE DE VIE APAISÉ ET QUALITE ENTRE LÉMAN ET MONT BLANC

AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAITRISÉ QUI S'APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILBRÉE ET STRUCTURÉE

AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE

Les orientations générales du PADD

AXE 1 – PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR UN CADRE DE VIE
APAISE ET DE QUALITE ENTRE LEMAN ET MONT BLANC

AXE 1 – PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR UN CADRE DE VIE APAISE ET DE QUALITE ENTRE LEMAN ET MONT BLANC

> **ORIENTATION 1** - POURSUIVRE LA PROTECTION STRICTE DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES ET DU FONCIER AGRICOLE

- Affirmer une Trame Verte et Bleue fonctionnelle de qualité et rechercher un équilibre entre préservation et valorisation, *notamment : espaces à forte sensibilité environnementale / zones humides / corridors écologiques*
- Préserver durablement des espaces agricoles ouverts et fonctionnels, *pour notamment : Maintien et développement de l'activité agricole sur le long terme / rôle multifonctionnel des espaces agricoles en tant qu'enjeu économique, sociétal, environnemental, paysager et d'adaptation au changement climatique*

AXE 1 – PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR UN CADRE DE VIE APAISE ET DE QUALITE ENTRE LEMAN ET MONT BLANC

> **ORIENTATION 2 - S'ENGAGER EN FAVEUR D'UNE STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR GLOBALE DES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES ET DU QUOTIDIEN**

- Requalifier les entrées de ville et d'agglomération, *notamment pour lutter contre la banalisation des espaces d'activités économiques et commerciaux*
- Maintenir des coupures d'urbanisation fonctionnelles et des transitions de qualité, *notamment sur les espaces à forte sensibilité paysagère / le long des infrastructures de transport routier*
- Préserver et mettre en valeur la qualité des motifs paysagers remarquables de l'Agglo
- Offrir des espaces patrimoniaux et de ressourcement accessibles, *notamment par le développement d'itinéraires de découverte de ces espaces depuis les centralités*

AXE 1 – PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR UN CADRE DE VIE APAISE ET DE QUALITE ENTRE LEMAN ET MONT BLANC

> **ORIENTATION 3** - FAVORISER LA PRATIQUE QUOTIDIENNE DE L'AGGLO AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE DE SES HABITANTS

- Développer des systèmes pluriels de production agricole local et de proximité, *notamment par :*
Soutien aux productions de qualité/ conforter une agriculture de proximité / favoriser la commercialisation des productions locales
- Restaurer et connecter des espaces de nature en ville : *en particulier en l'envisageant comme nécessité afin de garantir la qualité de vie urbaine et d'accompagner l'intensification des centralités urbaines / valoriser la place des cours d'eau*
- Poursuivre le développement des modes alternatifs à l'autosolisme au quotidien et accompagner la montée en puissance des modes actifs au sein de l'Agglo, *notamment par :*
le développement d'alternatives performantes à la voiture individuelle / en positionnant durablement les modes actifs, au cœur des mobilités urbaines

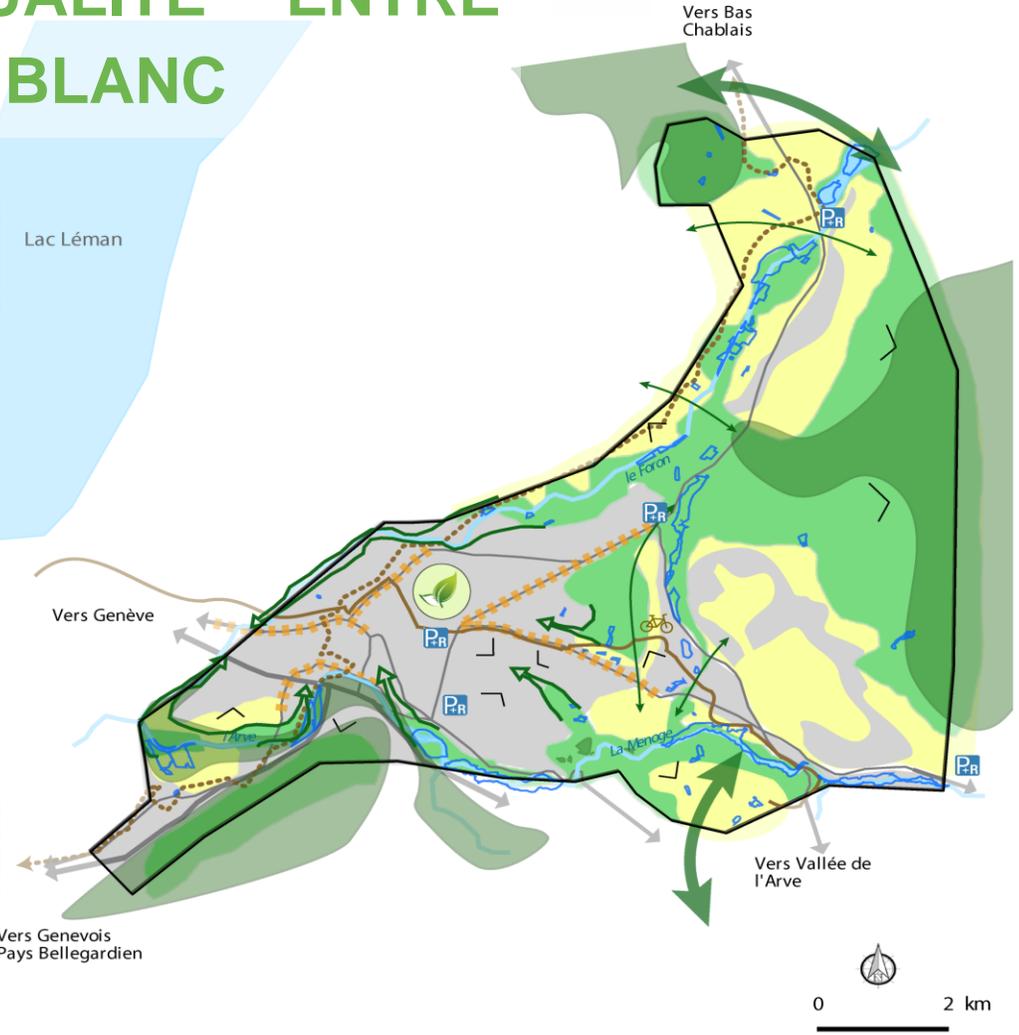
AXE 1 – PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR UN CADRE DE VIE APAISÉ ET QUALITE ENTRE LÉMAN ET MONT BLANC



Lac Léman



Crédits photos : Annemasse agglo



Poursuivre la protection stricte des espaces naturels remarquables et du foncier agricole

- Préserver les réservoirs de biodiversité remarquables, avec possible valorisation de ces espaces en fonction de la sensibilité des milieux
- Préserver et affirmer le rôle multifonctionnel de la forêt
- Préserver durablement les espaces agricoles ouverts et fonctionnels
- Préserver les zones humides du territoire
- Protéger les corridors écologiques assurant les déplacements de la faune au sein du territoire
- Préserver la fonctionnalité des grandes continuités écologiques avec les territoires voisins
- Limiter la fragmentation des espaces relais-tampons pour conserver des espaces de transition entre les espaces bâtis et les espaces naturels

S'engager en faveur d'une stratégie de mise en valeur globale des paysages emblématiques et du quotidien

- Requalifier les entrées de ville et d'agglomération
- Définir durablement les limites à l'urbanisation et encadrer strictement l'urbanisation linéaire le long des infrastructures de transport routier
- ✓ Préserver les cônes de vues et valoriser les ouvertures paysagères

Transformer le quotidien des habitants par le développement de nouvelles pratiques durables et apaisées

- 🌿 Restaurer et connecter des espaces de nature en ville et intégrer la trame verte et bleue urbaine dans les projets d'aménagement
- Renforcer le maillage des itinéraires piétons et cyclables en rabattement sur les réseaux de véloroute, ViaRhôna, Voie verte
- P+R Favoriser le rabattement sur les modes alternatifs à travers les parcs relais (existants et à créer)



Cartographie illustrative dont les indications ont vocation à être précisées dans le DOO

Les orientations générales du PADD

AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAITRISÉ, QUI S'APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE

AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ QUI S’APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE

> **ORIENTATION 4 - ACCOMPAGNER LE DYNAMISME DE L’AGGLO PAR UNE POLITIQUE DE SOLIDARITÉ FORTE AU SERVICE DU LIEN SOCIAL**

- Accompagner la mise en œuvre d’une politique de l’habitat solidaire, adaptée et de qualité, *notamment par :*
Poursuivre l’engagement en faveur d’une mixité sociale et en matière de rénovation urbaine / amplifier la politique foncière afin de garantir la mixité sociale
- Déployer une offre d’équipements et de services adaptée aux besoins des ménages et favorables au renforcement des liens sociaux et du vivre ensemble au sein de l’Agglo, *notamment par :*
Anticiper l’évolution des besoins actuels et à venir des ménages à moyen et long terme / conforter l’organisation urbaine multipolaire du tissu d’équipements et de services de proximité

AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAITRISÉ QUI S'APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE

> **ORIENTATION 5 – ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION AUTOUR D'UNE URBANISATION MAITRISÉE ET DE QUALITÉ**

- Rechercher un développement urbain intense, maîtrisé et de qualité, en particulier :
 - Maitriser le développement démographique et résidentiel de l'Agglomération afin d'accompagner l'arrivée de nouveaux ménages de manière plus qualitative, en cohérence avec les enjeux d'aménagement et de mixité sociale des 12 communes et en intégrant un phasage réaliste dans le temps des objectifs à l'horizon 2032*
 - Accentuer les engagements en matière de réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers / adopter une gestion économe de l'espace en renforçant la dynamique de renouvellement urbain*
 - Favoriser des formes urbaines denses et diversifiées / organiser une densification douce*
- Repenser les liens urbanisme / mobilité en favorisant l'aménagement d'un territoire des « courtes distances » visant à limiter les temps de déplacement au quotidien
- S'appuyer sur une armature urbaine forte et structurée au service de centralités attractives
- Veiller à réduire l'exposition des populations, actuelles et futures, vis-à-vis des nuisances et des risques & adapter le territoire au changement climatique

AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAITRISÉ QUI S'APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE

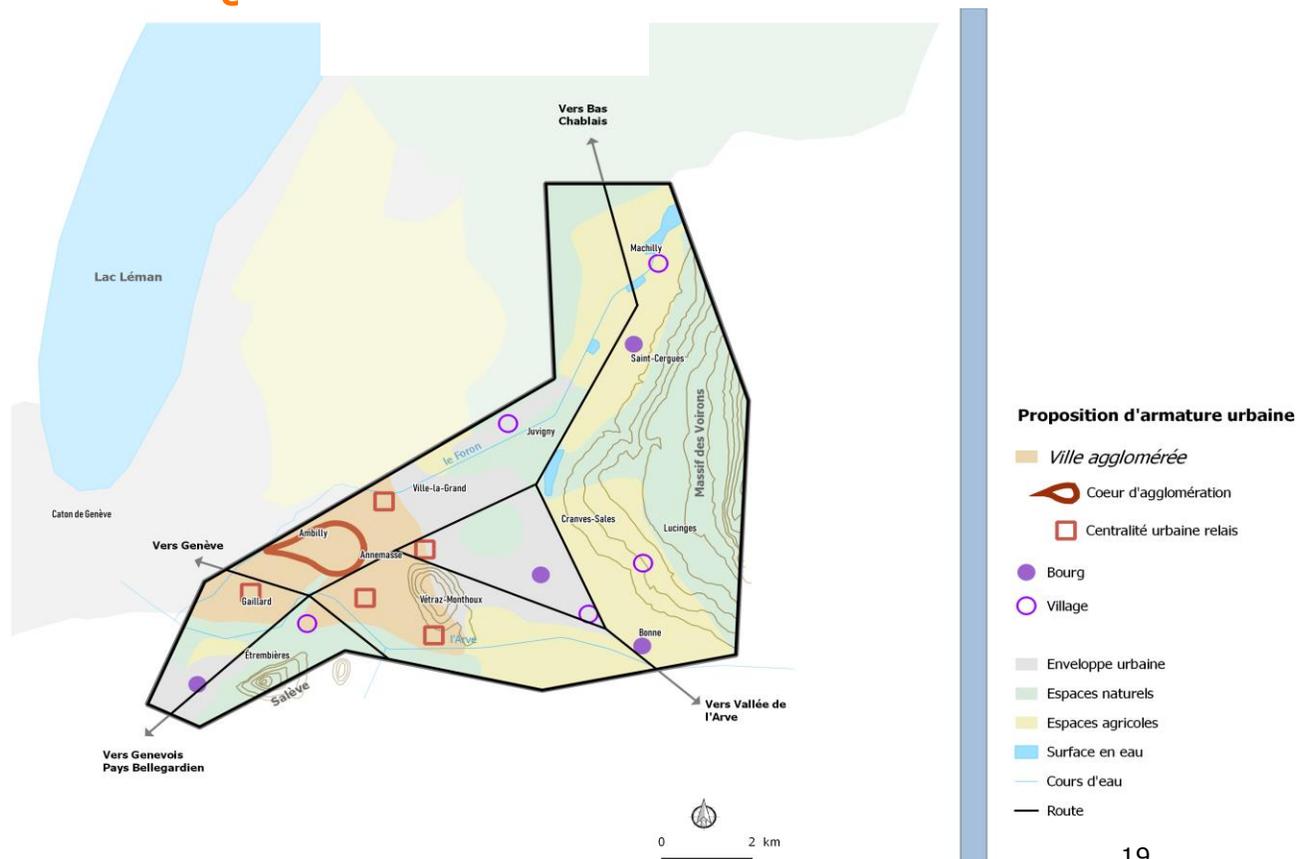
> **ORIENTATION 5 – ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION AUTOUR D'UNE URBANISATION MAITRISÉE ET DE QUALITÉ**

La ville agglomérée :

- Un cœur d'agglomération à intensifier en s'appuyant sur l'armature TC
- Des centralités urbaines relais :
 - les centralités majeures de la ville agglomérée (centres-villes de Gaillard, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand) et les centralités de quartier [à conforter];
 - le cœur de quartier du Perrier / Livron / Château-Rouge [à redynamiser] et Bas-Monthoux [à structurer] ;

Les bourgs (à renforcer) : Bonne, Cranves-Sales, Saint-Cergues et le Pas de l'Échelle à Etrembières.

Les villages (à conforter) : Juvigny, Lucinges, Etrembières et La Bergue. Machilly [à structurer].



AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ QUI S'APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE

> **ORIENTATION 6** - GARANTIR LA COHÉRENCE DU DÉVELOPPEMENT AVEC UNE GESTION DURABLE ET RESPECTUEUSE DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES LOCALES

- Rechercher le plus faible impact sur les ressources en eau, *notamment par :*
Assurer l'équilibre général entre développement du territoire et capacités de la ressource en eau / prise en compte globale des eaux pluviales dans le développement du territoire
- Permettre une gestion optimale des déchets dans un objectif de valorisation maximale, *notamment par :*
Optimiser la collecte des déchets ménagers et assimilés / Réduire la part des déchets ménagers incinérés / intégrant ces enjeux dans l'organisation de l'urbanisation

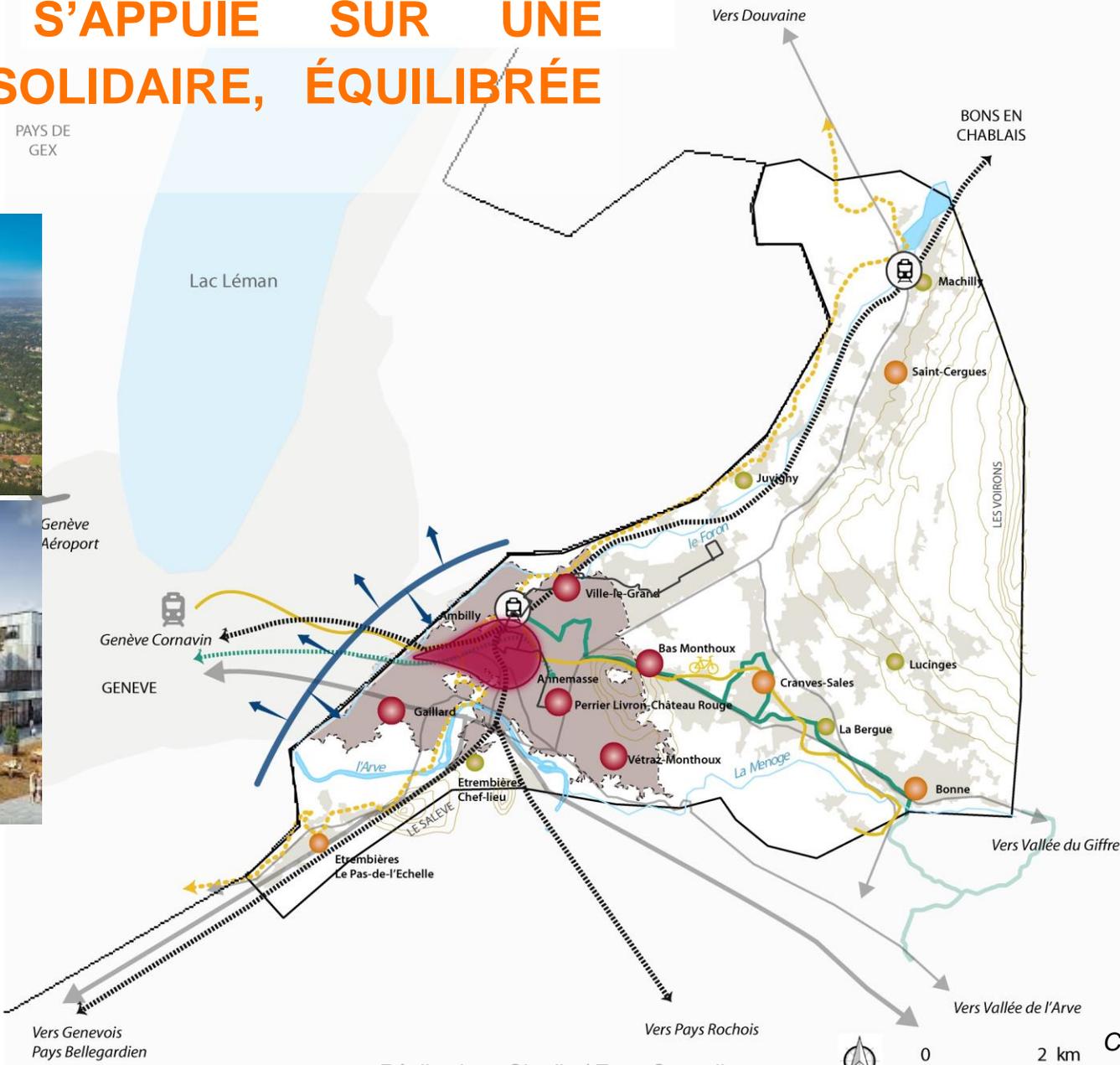
AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAITRISÉ QUI S'APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE

PAYS DE GEX



Crédits photos : Annemasse agglo

Ambilly | Annemasse | Bonne



Réalisation : Citadia / Even Conseil

Rechercher un modèle de développement urbain intense et de qualité

- Organiser une densification "douce et à taille humaine" permettant au territoire d'être en capacité d'accueillir la population tout en veillant à préserver les grands équilibres et un cadre de vie attractif
- Maîtriser le développement démographique et résidentiel de l'agglomération afin d'accompagner l'arrivée de nouveaux ménages de manière qualitative

Repenser les liens urbanisme/mobilité en favorisant l'aménagement d'une ville des "courtes distances"

- Intensifier l'urbanisation autour du futur axe de TCSP
- Intensifier l'urbanisation autour de la future voie de prolongement tram
- Voie verte et ViaRhona : favoriser les liaisons douces aux territoires
- Grand Genève
- Voies d'agglomération : sécuriser et améliorer le partage de la voirie dans les espaces de centralité et les projets d'aménagements structurants
- BHNS Tango
- Pôle d'Echange Multimodal en projet

S'appuyer sur une armature urbaine forte et structurée au service de centralités attractives et favorables au "bien vivre en ville"

- Ville agglomérée
- Coeur d'agglomération : Intensifier le fonctionnement urbain en s'appuyant sur l'armature TC et sur les projets urbains structurants à l'horizon 2030
- Centralités urbaines relais : à conforter, redynamiser et structurer
- Bourgs : à renforcer
- Villages : à structurer et à conforter

Cartographie illustrative dont les indications ont vocation à être précisées dans le DOO

Les orientations générales du PADD

AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE

AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE

> **ORIENTATION 7 – SOUTENIR UN ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉ**

- Conforter le tissu productif de l'Agglo en offrant un environnement de qualité et des solutions d'accueil adaptées, *notamment par :*
 - Politique foncière en faveur du réinvestissement et de la requalification des zones d'activités existantes / Extension limitée / maîtrise de la mutation commerciale des emprises disponibles des ZAE / principe de parcs d'activités durables*
- Favoriser le déploiement de filières innovantes et de nouvelles formes d'organisation du travail, *notamment par :*
 - Les potentiels de développement économique liés à la Ville durable / développement d'une offre de formation professionnelle et supérieure / renforcement des activités tertiaires et de services dans les centralités*
- Faire du commerce un facteur d'urbanité, *notamment par :*
 - un renforcement qualitatif plus que quantitatif de l'offre commerciale / priorité au maintien et au développement d'une offre commerciale au cœur des centralités*

AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE

> **ORIENTATION 8 - VALORISER LES CAPACITÉS DE RAYONNEMENT DE L'AGGLO ET RENFORCER SON ACCESSIBILITÉ**

- Développer une stratégie touristique globale, *notamment par :*
la structuration d'une réelle destination touristique en s'appuyant sur un positionnement différenciant, des concepts innovants comme le projet du Téléphérique ou l'aérodrome
- Conforter la capacité d'accueil de l'agglo en matière d'équipements structurants
- Améliorer les connexions et les échanges d'Annemasse Agglo avec les territoires voisins, *notamment par :*
La nécessaire coordination des projets routiers structurants pouvant impacter le territoire / renforcement des connexions entre les territoires avec les projets de développement de transports collectifs ou modes doux existants

AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE

> **ORIENTATION 9** - MODIFIER DURABLEMENT LA PERCEPTION DE L'AGGLO EN IMAGINANT UNE URBANITÉ DURABLE ET RENOUVELÉE

- Favoriser la mise en œuvre d'une nouvelle expérience urbaine en s'appuyant sur des projets d'aménagement innovants et de qualité, *notamment par :*
 - Des espaces publics attractifs et perméables, favorisant la rencontre/ Innover dans la conduite des projets d'aménagement urbain / prise en compte transversale des enjeux climat-énergie*
- Concrétiser une transition énergétique ambitieuse, *par :*
 - La maîtrise de la consommation d'énergie du territoire / le développement de filières de production locale d'énergies renouvelables*

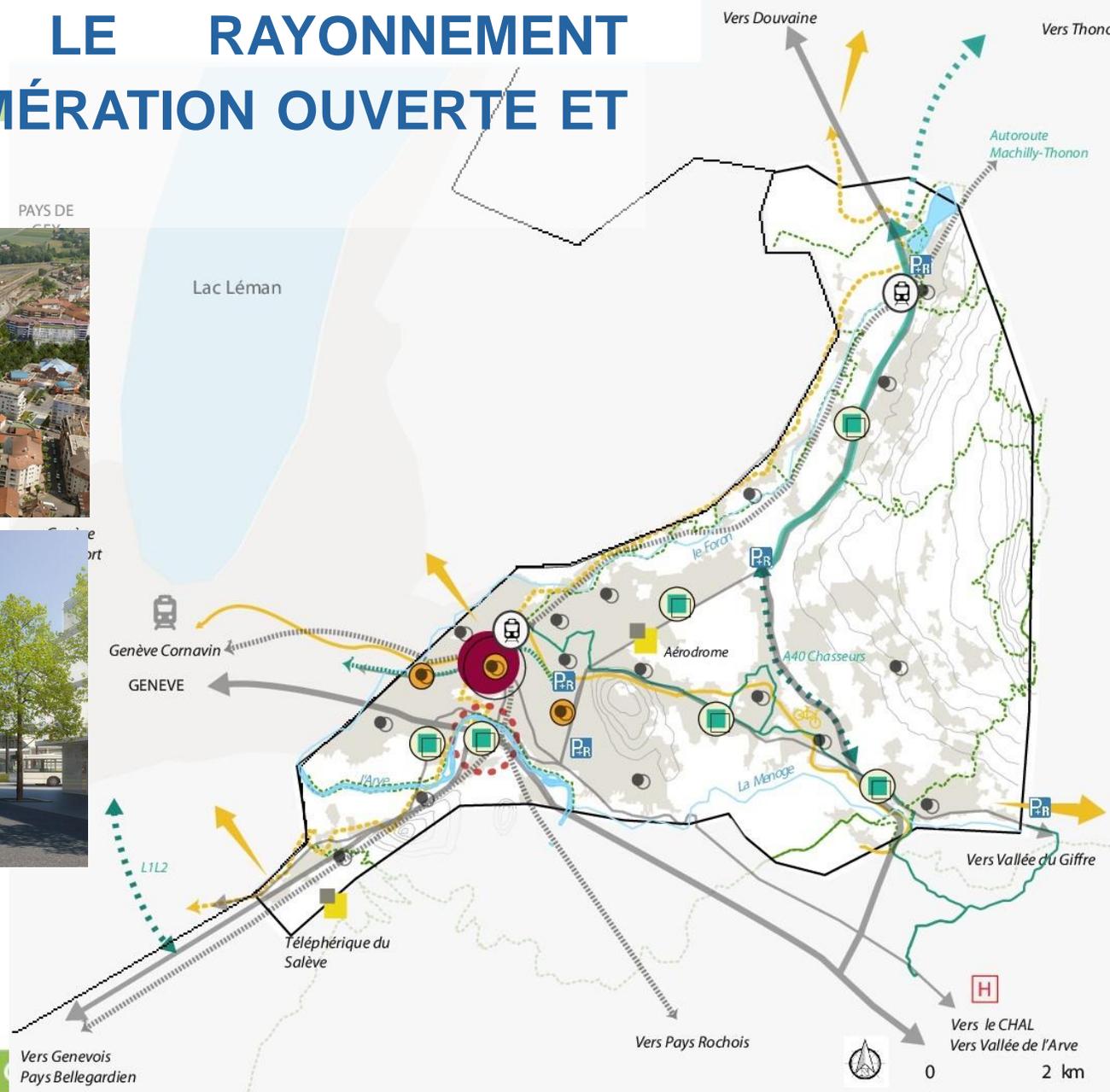
AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE



Crédits photos : Annemasse agglo

Cartographie illustrative dont les indications ont vocation à être précisées dans le DOO

Ambilly | Annemasse | Bonne |



Soutenir un écosystème économique et commercial dynamique et diversifié

- Centralité métropolitaine : Renforcer l'attractivité du cœur d'agglomération en définissant l'activité commerciale comme vecteur de qualité urbaine ;
- Centralités de quartier et de proximité : donner une priorité au maintien et au développement d'une offre commerciale au cœur des centralités
- Zones d'activité économique : renforcer les capacités d'accueil du tissu productif
- S'engager en faveur de la requalification globale des zones d'activités (politique foncière, amélioration de la fonctionnalité et de la qualité urbaine et paysagère dans une logique de parcs d'activités durables)
- Travailler à la résorption de la vacance dans les secteurs de centralité les plus touchés

Développer une stratégie touristique globale

- Conforter et mettre en réseau l'offre touristique en s'appuyant sur des concepts innovants
- Développer l'offre d'activités en pleine nature

Améliorer les connexions et les échanges avec les territoires voisins

- 🚆 Pôle d'échanges multimodal en projet
- 🚲 Renforcer les connexions en modes alternatifs aux territoires du Grand Genève sur les secteurs en interface
- Améliorer les connexions en TC aux territoires voisins : projets TCSP et tram
- Améliorer les liaisons ferroviaires, routières et autoroutières, en poursuivant le principe de contournement routier de l'Agglomération

Projets d'infrastructures :

- Désenclavement du Chablais : liaisons Machilly - Thonon et A40 - Chasseurs
- Liaisons L1-L2 Genève Sud
- Projets d'amélioration du noeud d'Etrembières et des quais d'Arve
- 🅑🅓 Parkings-relais (existants et en projet)

3. Echanges et débats

La suite de la démarche SCoT

Elaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) – février à septembre 2019

- Séminaire politique du DOO – mars
- Avancement technique avec les techniciens des communes – mars à mai
- Elaboration en parallèle du Document d'aménagement artisanal et commercial
- Contrat sur les grands points d'arbitrage du DOO – juin
- Relecture /compléments des communes – été
- Séminaire sur les impacts du DOO sur les PLU – automne

Arrêt du SCOT par le conseil communautaire – fin de l'année 2019

Révision du SCoT

Conseil communautaire – Février 2019

Débat sur les orientations générales du PADD

Ambilly | Annemasse | Bonne | Cranves-Sales | Étrembières | Gaillard | Juvigny | Lucinges | Machilly | Saint-Cergues | Vétraz-Monthoux | Ville-La-Grand

